

2 ÈME EDITION

Les Hirondelles

Dimanche 5 AVRIL 2015

N° DOSSARD :

Echauffement 9h, départ 10h parvis du Palais des Congrès Perpignan

Course pédestre exclusivement dédiée aux femmes nées avant 2001.

NOM : Prénom :
Adresse :
Code postal : Ville :
Date de naissance : e-mail :

INSCRIPTION

Mère / Fille(s) Individuelle Copines

Challenge entreprise Nom de l'entreprise :

*Pour les inscriptions « mère / fille(s) » ou « copines » ou « entreprise »
merci de remplir autant de bulletin que de participantes*

Nom du groupe :

N° de licence :

Pour les non – licenciées, vous devez impérativement joindre une photocopie d'un certificat médical de non contre indication à la course à pied en compétition datant de moins d'un an le jour de l'épreuve. Pour les marcheuses le certificat médical n'est pas obligatoire, vous serez enregistrées à l'arrivée par ordre alphabétique

Prix de l'inscription 5€ en espèces ou par chèque libellé à l'ordre de l'association LES CAGETTES

Ce montant comprend l'inscription, le dossard remis lors de votre inscription, ainsi que le Tote Bag Collector des Hirondelles (remis à l'arrivée de la course et dans la limite des stocks disponibles)

Récompense pour les 3 premières au scratch, le premier binôme mère / fille(s), le groupe copines le plus nombreux, l'entreprise la plus représentée en nombre, tirage au sort des lots après la course.

Signature :

Autorisation parentale pour les mineures :

je soussigné(e), M., Mme.....

Autorise ma fille..... née le.....

A participer à la course des Hirondelles et dégage les organisateurs de toute responsabilité en cas d'accident immédiat ou futur.

Date :

Signature :

LES CAGETTES 8 rue des rois de majorque 66000 Perpignan 06 09 35 67 44
FB : Course des Hirondelles Instagram : Course des Hirondelles

REGLEMENT DE LA COURSE DES HIRONDELLES

Article 1 : Présentation La deuxième édition de la course des Hirondelles est organisée le 5 avril 2015 par l'association Les Cagettes, dont le siège social se situe au 8 rue des rois de Majorque à Perpignan. La course Les Hirondelles est une course / marche pédestre féminine de 5km au coeur de Perpignan. La course Les Hirondelles est également ouverte aux femmes qui souhaitent participer en marchant.

Article 2 : La course Les Hirondelles est une course pédestre ouverte uniquement aux femmes nées avant 2001 inclus. La présentation d'un certificat médical est obligatoire, conformément à l'article L231-3 du code du sport du 5 avril 2006 et la circulaire n°13 du 21 avril 2008 de la FFA, le certificat médical, délivré par un médecin et daté de moins de un an à la date de la course, doit comporter la mention de « non-contre indication à la pratique de l'athlétisme en compétition » ou « non-contre indication à la pratique de la course à pied en compétition ».

Licenciées à la Fédération Française d'Athlétisme (seules licences acceptées : licence compétition, licence running ou pass-running) : vous devez joindre à votre inscription une copie de votre licence et indiquer sur le bulletin le numéro de celle-ci.

ATTENTION : aucun dossard ne sera remis sans la présentation de ces documents.

Vous admettez que la participation à cette épreuve comporte certaines contraintes et que vous ne devez pas vous inscrire si vous n'êtes pas correctement entraînée et apte médicalement. En acceptant ces conditions, vous assumez l'entière et complète responsabilité en cas d'accident pouvant se produire durant les trajets d'aller et de retour de l'épreuve ou durant cette même épreuve. Vous assumez également les risques inhérents à une telle épreuve tels que : les accidents avec les autres participantes, les intempéries météorologiques, les conditions de circulation routière (liste non exhaustive)

Article 3 : Les personnes inscrites en tant que marcheuses recevront un dossard à l'inscription, le statut de marcheuse n'oblige pas à la présentation du certificat médical, les marcheuses seront enregistrées par ordre alphabétique à leur arrivée.

Article 4 : Les inscriptions sont ouvertes le **25, 26, 27, 28 février et le 4 mars 2015 de 16h à 20h.** (dans la limite des dossards disponibles). L'organisation se réserve le droit d'arrêter les inscriptions si la limite des 1500 est atteinte avant sa date de clôture. Le droit d'inscription individuelle à la course est de 5€ TTC (dans la limite des dossards disponibles). Elle comprend : l'inscription, le dossard, le Tote Bag Collector Les Hirondelles est lui donné à l'arrivée de la course.

Aucun dossard ne sera envoyé par la poste. Aucune modification de dossier ne pourra être réalisée une fois l'inscription enregistrée (attention aux fautes d'orthographe dans les noms). Aucun transfert d'inscription n'est autorisé pour quelque motif que ce soit. Toute personne rétrocedant son dossard à une tierce personne, sera reconnue responsable en cas d'accident survenu ou provoqué par cette dernière durant l'épreuve. Tout engagement est personnel, ferme et définitif, et ne peut faire l'objet de remboursement pour quelque motif que ce soit, sauf en cas d'accident ou d'impossibilité médicale justifiée par un médecin (nous fournir un certificat médical de non-aptitude). Dans ce cas, le certificat médical de contre indication à participer à la course Les Hirondelles doit être antérieur à la date de la course et nous parvenir au plus tard 8 jours après l'évènement. Passé cette date aucun remboursement ne sera effectué. Ce remboursement sera d'un montant de 5€ TTC.

Le package d'inscription est remis à toute participante à la course ou à toute personne ayant réglé la globalité des frais d'inscription, si vous demandez un remboursement, il ne vous sera pas remis.

L'organisation se réserve également le droit de reporter ou d'annuler la manifestation en cas de force majeure (intempéries ...) aucun remboursement des frais d'inscription ne pourra être effectué et aucune indemnité perçue.

HANDISPORT : pour toute inscription individuelle ou d'une équipe handisport, le départ est prévu en même temps que le départ officiel.

Article 5 : Récompenses et Challenges

Les 3 premières de la course, ainsi que la première de chaque catégorie d'âge sont récompensées - de minimes à vétérans 4.

Sur la course Les Hirondelles 3 challenges sont récompensés : challenge « mère/fille(s) » - l'équipe est constituée d'une mère et une ou plusieurs de ses filles – le nom de l'équipe est celui de la mère – le classement sera effectué sur l'équipe – Il est nécessaire de remplir et cocher la case challenge « mère/fille(s) » sur chaque bulletin d'inscription individuel.

challenge « copines » - l'équipe est constituée avec le plus de concurrentes possible, à partir de 5 copines. Le classement sera effectué sur l'équipe ayant réuni le plus de copines.

Obligation de définir un nom d'équipe à reporter sur chacun des bulletins d'inscription où sera coché la case challenge «copines»(avec exactement la même orthographe)

Challenge «entreprise» - l'équipe est constituée avec le plus de concurrentes possible de la même entreprise. Le classement sera effectué sur l'entreprise ayant réuni le plus de salariées.

Obligation d'inscrire le nom de l'entreprise à reporter sur chacun des bulletins d'inscription où sera coché la case challenge «entreprise» (avec exactement la même orthographe)

Article 6 : Droit d'image

En vous inscrivant à la course Les Hirondelles, vous autorisez expressément l'association Les Cagettes ainsi que ses ayants droits, tels que partenaires et médias à utiliser ou reproduire votre nom, votre image, votre voix et votre prestation sportive dans le cadre de la manifestation sportive Les Hirondelles en vue de toute exploitation directe ou sous forme dérivée de l'épreuve et ce, sur tout support, dans le monde entier, par tous les moyens connus ou inconnus à ce jour, et pour toute la durée de protection actuellement accordée à ces exploitations directes ou dérivées par les dispositions législatives ou réglementaires, les décisions judiciaires et/ou libérales de tout pays ainsi que par les conventions internationales actuelles ou futures, y compris pour les prolongations éventuelles qui pourraient être apportées à cette durée.

Article 7 : La C.N.I.L. et internet

Conformément à la loi informatique et liberté du 8 janvier 1978, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification aux données personnelles vous concernant. Si vous ne le souhaitez pas, il vous suffit de nous écrire à : Les Cagettes 8, rue des rois de Majorque 66000 Perpignan en nous indiquant votre nom, prénom et adresse.

Article 8 : Retrait des dossards

Les dossards seront à retirer, sur présentation d'une pièce d'identité au 8 rue des Rois de Majorque,

le 25, 26, 27, 28 février et le 4 mars de 16h à 20h.

Toute personne peut sur présentation d'une pièce d'identité, retirer le dossard d'une autre personne.

Concernant les challenges «copines» et «entreprise», la capitaine pourra retirer les dossards de son équipe sur présentation des pièces d'identités ou photocopies de ses co-équipières et du listing complet des coureuses de son équipe.

Aucun dossard ne sera remis le dimanche 5 avril 2015.

Aucun dossard ne sera envoyé par la poste.

Tout dossier incomplet : sans paiement, ou sans certificat médical, annulera la participation de la concurrente.

Le dossard devra être placé sur la poitrine et être entièrement lisible lors de l'épreuve.

Article 9 : Départ / Arrivée

Le départ s'effectuera à 10h00 parvis Palais des Congrès. L'arrivée se fera également sur le parvis du Palais des Congrès.

Le départ Handisport se fera à 10h00.

Article 10 : Sécurité

La sécurité sur le parcours est assuré par la Sécurité Civile du Languedoc Roussillon. Deux médecins seront présents au départ de la course.

Article 11 : Ravitaillement

Le ravitaillement sera distribué à l'arrivée de la course Les Hirondelles à chacune des coureuses inscrites, à l'intérieur du Tote Bag.

Article 12 : Chronométrage

Le chronométrage est assuré par Monsieur Bourgois et son équipe, les résultats validés par Monsieur Seguin.

Article 13 : Classement et remise des prix

Un classement général sur le temps couru (temps réel) par catégorie et challenge «copines» et «entreprise» sera effectué à l'issue de la course.

Dans un but d'équité les 3 premières du classement général ne pourront être récompensées au titre du classement par challenge – trophée « mère / fille(s) », « copines » ou « entreprise ».

La remise des prix se déroulera le dimanche 5 avril après la séance d'étirements.

Les cadeaux seront tirés au sort à partir des numéros de dossards.

Article 14 : Assurance

La responsabilité civile : conformément à la législation en vigueur, l'organisateur a souscrit une assurance couvrant les conséquences pécuniaires de sa responsabilité civile. En ce qui concerne la responsabilité civile des participantes, l'intervention de cette assurance pour ces dernières est limitée aux accidents qu'elles pourraient causer à l'occasion du déroulement de la manifestation sportive.

Responsabilité individuelle accident : les licenciées bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence, les autres participantes sont invitées à prendre une assurance individuelle.

Article 15 : Acceptation du règlement

Toute concurrente reconnaît avoir pris connaissance du dit règlement et en accepter toutes les clauses. Elle s'engage à ne pas anticiper le départ et à parcourir la distance complète avant de franchir la ligne d'arrivée et à respecter le cadre de la course.